

ÉTAT DE FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE EN MÉTROPOLE OU DOM

Décret n°90-437 du 28 mai 1990 modifié par décret 2000-928 du 22-09-2000
Décret n°89-271 du 12 avril 1989

RECTORAT

DAFIL 3

10, rue de la Convention

25030 Besançon cedex

(à établir en double exemplaire)

Affaire suivie par : Françoise CHERIER - 03 81 65 47 19 - francoise.cherier@ac-besancon.fr

1 - IDENTIFICATION DE L'AGENT

NOM : (M., Mme, Mlle) NUMEN :

Prénom : N° INSEE avec clé :

Désignation du nouvel établissement :

Grade ou emploi :

2 - DROITS DE L'AGENT

Date d'entrée dans la fonction publique d'état ou territoriale :

Date de prise de fonction dans l'ancien poste :

Date d'installation dans le nouveau poste :

Ancienne résidence administrative :

Adresse de l'ancien domicile familial :

Nouvelle résidence administrative :

Adresse du nouveau domicile familial :

Date d'effet du changement de domicile familial :

S'agit-il d'un rapprochement d'époux, de partenaire de PACS ? oui non

Occupiez-vous un logement mis à disposition par l'administration dans votre ancienne résidence ?

oui non – Meublé : oui non

Occupez-vous un logement mis à disposition par l'administration dans votre nouvelle résidence ?

oui non – Meublé : oui non

L'employeur de votre conjoint, partenaire PACS ou concubin prend-il en charge :

– vos frais de déménagement : oui non

– ceux de votre conjoint, concubin, partenaire PACS : oui non

– ceux des enfants : oui non

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire Marié(e) Concubin(e) ou PACS Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e)

Profession du (de la) conjoint(e) ou du (de la) concubin(e)

Enfants à charge au sens de la législation sur les prestations familiales et ascendants à charge vivant ordinairement sous le toit de l'agent et non assujettis à l'impôt sur le revenu.

	NOM	Prénom	Date de naissance	Observations
ENFANTS				
ASCENDANTS				

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE (LA) CONJOINT(E) OU CONCUBIN(E) OU PARTENAIRE PACS

NOM : Prénom :

Fonctionnaire en activité Agent contractuel en activité

Grade : Ministère : Lieu d'exercice :

Sans profession Sans emploi Retraité(e)

Salarié(e) – Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

..... Depuis le :

PERSONNEL EN RETRAITE

BÉNÉFICIAIRE D'UNE CONCESSION DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE
SANS DÉROGATION À L'OBLIGATION D'OCCUPATION

Date de la mise à la retraite :

Adresse de votre nouvelle résidence familiale ou personnelle :

Date de votre déménagement :

TRANSPORT (1)

Distance kilométrique entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative km

TRANSPORTS PUBLICS

Je déclare (2) bénéficier d'une réduction de % sur les tarifs SNCF

et de % sur les tarifs de à titre de

de ne bénéficier d'aucun avantage personnel, à quelque titre que ce soit, sur les moyens de transport public.

FRAIS DE TRANSPORT DES PERSONNES

	Classe	% réduction	Chemin de fer (3)	Autocar (3)	Bateau ou avion (3)
AGENT CONJOINT					
ENFANTS ET ASCENDANTS					
TOTAL					

VOITURE AUTOMOBILE (4)

Puissance fiscale de la voiture personnelle :

(1) Indiquer la distance kilométrique. Remplir la rubrique transports publics ou voiture personnelle selon le cas.

(2) Mettre une croix dans la case correspondante et compléter.

(3) Joindre les pièces justificatives.

(4) Le remboursement par indemnités kilométriques est possible si l'utilisation du véhicule personnel entraîne une économie et un gain de temps. Fournir une photocopie de la carte grise.

Je soussigné(e), certifie l'exactitude du présent état à tous égards et demande le règlement des indemnités à mon profit.

À, le

Signature

Partie réservée à l'administration

Puissance fiscale du véhicule	Distance de l'ancienne à la nouvelle résidence	Taux	Indemnité due

Indemnité forfaitaire pour le transport de mobilier ou de bagagesa) Indemnité forfaitaire pour transport de mobilier

V : Volume du mobilier fixé forfaitairement, soit :

Agentm3 + conjoint ou concubinm3 + enfantsm3 =m3

D : Distance kilométrique entre l'ancienne et la nouvelle résidence :km

Indemnité : I = + (..... X) = €
taux produit VD

Indemnité complémentaire dans le cas de changement de résidence entre la France continentale et la Corse ou les îles côtières, soit :

Agent + conjoint ou + enfants ou = €
concubin ascendantsb) Indemnité forfaitaire pour transport de bagages

P : Poids de bagages fixé forfaitairement en tonnes, soit :

Agentt + conjoint out + enfants out =tonnes
concubin ascendants

D : Distance kilométrique entre l'ancienne et la nouvelle résidence :km

Indemnité : I = + (..... X) = €
taux produit VD

RECAPITULATION

Admis(e) au bénéfice des dispositions de l'article ... paragraphe. du décret 90-437 du 28 mai 1990 modifié

Frais de transport	Total	Abattement - 20 %	Reste dû
Transport des personnes			
du mobilier			
des bagages			
TOTAL	€	€	€

Certifié exact. Arrêté le présent état à la somme de :

Fait à Besançon, le.....

Signature de l'ordonnateur des dépenses